DÉPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de Rennes
MAIRIE
de
35250 SAINT-AUBIN D'AUBIGNÉ
Tél. 02.99.55.20.23

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213502511-20251215-2025_150-DE

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre à 20h00, les membres composant le conseil municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, régulièrement convoqués par voie électronique, individuellement le 10novembre 2025 conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de VINGT-ET-UN en salle du Conseil Municipal de SAINT AUBIN D'AUBIGNE, sous la présidence de M Jacques RICHARD, Maire.

PRESENTS : M Jacques RICHARD, Mme Josette MASSON, M. Pascal COUMAILLEAU, Mme Anne Laure DUVAL, M Gérard PERRIGAULT, Mme Danielle BRETEL-RENAULT, M Emmanuel PERAN, Mme Marie-Annick BRUEZIERE, Adjoints ;
M Jean-Paul BERJOT, M Claude GENDRON, M. Michel RAVAILLER, Mme Pascale VITRE, Mme Liliane DUPONT, M Eric LEMONNIER, Mme Marie-Christine HERBEL-DUQUAI, M Alain VASNIER, Mme Anne-Sophie BLOT, Mme Manuela PINEL, M Charles GUINEZ, Mme Sandrine METIER, Mme Carole HAMON, formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de vingt-six,
EXCUSÉ : M Jean Robert PAGES donne pouvoir à M GUINEZ,
ABSENTS : Mme Virginie DUMONT
Mme Camille BOSSARD
M Pascal MAUDET-CARRION
Mme Valérie BROSSE
Secrétaire de séance désigné par l'assemblée : Mme MASSON

***

Délibération 2025-150 – Patrimoine – Pôle culturel – Médiathèque- Avenant à la maîtrise d'œuvre

Dans le cadre du projet de rénovation-extension de la médiathèque municipale, le présent avenant porte sur le forfait définitif de rémunération de la maitrise d'œuvre, conformément à l'article 8 du CCAP, par suite de l'évolution économique du projet en phase AVP.

Le coût prévisionnel, initialement prévu à 900 00,00€HT, est arrêté à 1 252 375€HT

Cette évolution est principalement due :
- Mise en place d'une nouvelle chaufferie pour l'ensemble du bâtiment en respectant les critères des appareillages dans les locaux non-inscrits dans le périmètre des travaux ;
- Réfection totale des réseaux électriques et plomberie pour le projet y compris dans les locaux restructurés ;
- Modification des fondations suite aux résultats des sondages de sols (fondations profondes)
- Traitement anti-UV des vitrages sur les espaces de la médiathèque
- Remplacement du sol souple par du parquet sur les espaces de la médiathèque
- Habillage du local Orange en bardage pour intégration dans le volume général de l'extension.
- Remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures sur la partie existante.
- Mise en place de panneaux photovoltaïques en toiture.

Montant de l'avenant :
Taux de la TVA : 8 436,75
Montant HT : 42 183,76€
Montant TTC : 50 620,51€
% d'écart introduit par l'avenant : +39%

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213502511-20251215-2025_150-DE

Nouveau montant du marché public :
Taux de la TVA : 31 946,25€
Montant HT : 159 731,26€
Montant TTC : 191 677,51€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide de :
. **VALIDER** la proposition d'avenant n°2 dans le cadre du marché de maitrise d'œuvre contracté avec l'équipe de maitrise d'œuvre dont AKLA Architecture est le mandataire du groupement.
. **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant

Le Secrétaire de séance
Mme Josette MASSON

Le Maire
M Jacques RICHARD